

APPEL À CANDIDATURES 2021

Résidence de Poche Institut français de Roumanie à Bucarest

CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

À la suite des travaux de rénovation lancés en 2018, le duplex de l'Institut français de Roumanie à Bucarest, situé derrière la salle Elvire Popesco, devient **un lieu de création** prêt à accueillir des **artistes** et des **écrivains** dans un format de résidence d'écriture pour des projets **littéraires, musicaux, cinématographiques, dramaturgiques ou numériques**.

Ce lieu de création, intitulé « **Résidence de Poche** », permettra à des artistes émergent.e.s ou à des écrivain.e.s en début de parcours d'avoir accès à un lieu d'exception au centre de Bucarest et de se consacrer en toute sérénité à un projet de création original.

Conditions d'éligibilité

Tout.e **artist.e** et **écrivain.e** en **candidat individuel** ou en **binôme** relevant des disciplines : littérature, musique, cinématographie, dramaturgie, numérique, **souhaitant commencer ou développer un projet d'écriture**.

- être un.e **artist.e, écrivain.e** (individuel ou binôme) de nationalité roumaine, française, ou d'un autre pays membre de l'Union européenne, domicilié.e en France ou en Roumanie depuis plus de 5 ans ;
- avoir un projet ayant un lien avec la Roumanie et / ou la France ;
- être engagé.e dans la vie professionnelle ;
- être libéré.e de son activité professionnelle durant toute la période de résidence.

Les résident.e.s sont appelés à nouer des relations de travail avec les milieux universitaires, artistiques et culturels roumains. Pour ce faire, ils peuvent s'appuyer sur l'équipe de l'Institut, constitué des 4 antennes (Bucarest, Cluj-Napoca, Iași, Timișoara) et des 4 Alliances françaises (Brașov, Constanța, Pitești, Ploiești).

NB :

- Il est possible de postuler en binôme. Les conditions d'accueil de la Résidence de poche permettent d'accueillir deux personnes par projet maximum.
- Pour la 1ère partie de l'année 2021, vu les restrictions sanitaires, les candidats prioritaires seront des artistes ou écrivain.e.s résidant en Roumanie.
- Ce soutien n'est pas une aide à la production.
- Les projets dont l'objet est uniquement la diffusion ne sont pas éligibles.
- Un projet non retenu peut être présenté une deuxième fois mais pas à l'identique.
- Aucune limite d'âge n'est imposée.

Dates et durée de résidence

Les résidences se dérouleront à partir du début mars 2021.

La durée est **de 2 à 8 semaines en fonction du projet**, sans fractionnement et sans interruption de la résidence.

La tenue des séjours reste soumise aux conditions et aux consignes sanitaires en vigueur en Roumanie. Une quatorzaine imposée par les autorités roumaines en raison de la Covid-19 entraîne un report de la résidence d'un.e résident.e habitant en France.

Les candidat.e.s peuvent émettre des **préférences** de période pour leur résidence ; toutefois le comité de présélection se réserve le droit d'adapter la période et la durée au calendrier du dispositif.

En cas de projet pluridisciplinaire, les candidat.e.s sont invité.e.s à s'inscrire dans la **discipline** dans laquelle ils sont reconnu.e.s professionnellement parmi celles-ci :

- Cinéma (cinéma d'animation / documentaire / long métrage / court métrage)
- Livre (bande dessinée, littérature / littérature jeunesse)
- Musique classique / musique contemporaine / musiques actuelles / jazz
- Dramaturgie
- Numérique (jeu vidéo)

Condition d'accompagnement artistique

Les résident.e.s choisi.e.s par le comité de sélection se verront attribuer **un parrain / une marraine**. Cette mise en relation permettra d'accompagner des artistes émergents ou écrivains dans leur démarche créative.

Par ailleurs les résident.e.s sont encouragé.e.s à mener un **dialogue** régulier avec l'équipe de l'Institut, avec le comité de parrains et à nouer des contacts avec les réseaux culturels et universitaires roumains.

Critères de sélection

Outre l'évaluation du parcours professionnel des candidat.e.s, une attention particulière sera portée à la **qualité** du projet et aux **objectifs visés** à l'issue de la résidence.

Bénéfices de la résidence

Conditions financières

Une allocation forfaitaire de séjour hebdomadaire est attribuée aux résident.e.s selon les modalités suivantes :

- **En solo** : le/la résident.e perçoit une allocation forfaitaire de séjour **hebdomadaire de 250 euros (1000 euros / mois)**.
- **En binôme** : les deux résident.e.s perçoivent **chacun** une allocation forfaitaire de séjour **hebdomadaire de 250 euros (1000 euros / mois)**.

Transport

L'Institut français de Roumanie prend en charge un billet d'avion aller-retour (France-Bucarest) à hauteur de 500 euros maximum par personne pour la métropole et 1500 euros pour les territoires d'Outre-mer.

L'Institut français en Roumanie rembourse le transport interne en Roumanie si les futur.e.s résident.e.s n'habitent pas Bucarest (avion, train, bus).

Conditions d'hébergement

La Résidence de poche est un logement en duplex de 64m² comportant une cuisine équipée, une salle de bain, un lit double à l'étage et un canapé-lit au rez-de-chaussée.

La Résidence de poche est exclusivement dédiée à un travail d'écriture artistique ou littéraire. Toute personne extérieure au projet ne pourra y être hébergée. Les résidents désireux d'accueillir leurs proches devront assurer leur logement à l'extérieur de la Résidence de poche.

Processus et calendrier de sélection

- **Le comité de sélection** désigne les résidents. Ses décisions sont sans appel.
- Les candidat.e.s retenu.e.s sont prévenu.e.s personnellement à l'issue du comité final de sélection.
- L'annonce des futur.e.s résident.e.s sera diffusée sur le site de l'Institut français de Roumanie.

Clôture de l'appel à candidature

**Le 15 janvier 2021
(minuit, heure de Bucarest)**

Annonce des résultats

Le 15 février 2021

Période possible de séjour

début mars – 30 septembre 2021

Dépôt de candidature

Le dossier de candidature est à envoyer à l'adresse mail : atrium.artistique@institutfrancais.ro. Le dépôt de deux ou plusieurs dossiers de candidature n'est pas autorisé et entraîne de facto la suppression de toutes les candidatures qui émaneraient d'un.e même candidat.e.

Constitution du dossier de candidature

Chaque dossier de candidature doit renseigner les informations suivantes :

- Le formulaire de candidature ;
- Une photo d'identité ;
- Un dossier artistique / portfolio ;
- Un descriptif détaillé du projet (maximum 8 pages) précisant les motivations de la demande, la nature et l'objectif du projet, la corrélation avec le lieu et la durée du séjour ;
- Un curriculum vitae détaillé avec les coordonnées complètes du candidat : adresse actuelle, mail, téléphone et date de naissance.

Seuls les dossiers complets respectant les conditions requises par le règlement et respectant la date de clôture seront pris en compte.

Une fois que le dossier de candidature envoyé, un accusé de réception est adressé au candidat par mail.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter Ioana ALEXANDRU, chargée de projet :
ioana.alexandru@institutfrancais.ro – tél. : + 40 752 300 985